

Voir en rêve le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam)...

Question: J'ai lu un hadith concernant le rêve du Prophète (*Dieu le bénisse et lui accorde le salut*) et j'aimerais savoir si ce hadith est authentique ou non. Il a été rapporté paraît-il par Mâlik Ibn Anas et dit que le prophète aurait affirmé: « **Celui qui m'a vu en rêve n'ira plus en Enfer !** » Ce qui m'étonne c'est que je n'ai lu ce hadith nulle part, si ce n'est dans « **Le grand livre de l'interprétation des rêves** ». Pouvez-vous me donner plus de détails à ce sujet ? Pour ma part, je ne connaissais que le hadith de Aboû Houreira (radhia Allâhou anhou) qui dit: J'ai entendu l'Envoyé de Dieu (sallallâhou alayhi wa sallam) dire:

« **Celui qui m'a vu en rêve, m'a vu réellement. Jamais, Satan ne s'incarne en moi!** » , ou dans une autre version « **Celui qui m'a vu en rêve, me verra** ». J'aimerais aussi connaître l'interprétation exacte de ce Hadith. Cela veut-il dire que celui qui a rêvé du Prophète (sallallâhou alayhi wa sallam) le verra vraiment au paradis ?

Réponse: Malgré les recherches que effectuées au sein d'un nombre assez important d'ouvrages (*de Hadiths et autres*), je n'ai réussi à trouver la Tradition à laquelle vous faites allusion (« **Celui qui m'a vu en rêve n'ira plus en Enfer!** ») que dans deux livres portant sur l'interprétation des rêves:

Celui de Mouhammad Ibné Sîrîn (rahimahou ALLah) (« *Tafsîr oul Ahlâm Al Kabîr* »), auquel vous faites vous-même allusion, et celui de Cheikh Abdoul Ghani An Nâblisi (rahimahou ALLah) (« *Ta'tîroul Anâm fî Tafsîril Ahlâm* »). **Mais dans les deux cas, le Hadith est cité sans la chaîne de transmission et sans aucun commentaire sur le degré d'authenticité. Il n'est donc pas possible d'avancer quoique ce soit de façon définitive à ce sujet.**

Par contre, il y a un autre Hadith (*qualifié d'authentique*), que vous avez d'ailleurs vous-même cité, qui nous éclaire sur le sens de la Tradition précédente (*au cas où celle-ci serait fiable*). Abou Houraira (radhia Allâhou anhou) rapporte que le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) a dit en ce sens:

« Celui qui m'a vu en rêve, il me verra en état d'éveil et Satan ne peut prendre mon apparence. » Commentant ce Hadith, Allâmah al Mounâwi (rahimahou ALLah) écrit qu'il y est question d'une vision particulière qui aura lieu en état d'éveil dans l'au-delà, une vision qui sera synonyme de proximité avec le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi

wa sallam) et annonciateur de son intercession. Il rapporte ensuite de Ad Damâmîniy (rahimahou ALLah) les propos suivants: « **Ce Hadith annonce à celui qui voit le Prophète Mouhammad (sallâllâhou alayhi wa sallam) en rêve la bonne nouvelle qu'il mourra (Incha Allah) en étant musulman; car le genre de vision particulière qui y est promis pour le Jour Final ne sera possible que de la part de celui qui sera mort avec la foi (...)** »

(Réf: « Faydhoul Qadîr Char'h Al Djâmi'is Saghîr » - Volume 6 / Page 172)

Wa Allâhou A'lam !

Et Dieu est Plus Savant !

<http://muslimfr.com/voir-en-reve-le-prophete-mouhammad-sallallahou-alayhi-wa-sallam/>